

LE BAS SEGALA

Communication et informations de la mairie

Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (Z.A.D.E.R.).

La loi 2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, oblige les communes à déterminer, sur leur territoire, des zones propices à l'installation d'éoliennes, de méthaniseurs ou de photovoltaïque (sur toitures, ombrières, champs au sol ou agrivoltaïsme).

Ces zones ciblées ne seront pas exclusives (des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones) et l'autorisation d'un projet reste soumise à une instruction par les services instructeurs au cas par cas.

Une fois arrêtées, les zones d'accélération permettront d'accélérer certains délais de procédure pour l'instruction des projets (art. L 123-15 et L 181-9 du code de l'environnement).

Afin de répondre à la demande, le conseil municipal du Bas Ségala a décidé de proposer à l'Etat, les parcelles communales suivantes pour l'implantation de projets photovoltaïques.

LA BASTIDE L'EVEQUE :

- Parcelles Section H 169-H 1387 Salle des fêtes pour un projet photovoltaïque sur la toiture de la salle parquet
- Parcelle Section H 1332 parking salle des fêtes pour un projet d'ombrière
- Parcelle H 1465 ancien hangar CUMA pour un projet photovoltaïque sur toiture
- Parcelle G 610 hangar Teulières pour un projet photovoltaïque sur toiture
- Parcelle F 719 toit de l'école de Solville pour un projet photovoltaïque sur la partie toiture cantine et ombrière sur parking

VABRE-TIZAC :

- Parcelle 285 B 1506 Salle des fêtes pour un projet photovoltaïque sur la toiture et ombrière sur le parking
- Parcelle 285 B 960 toit du Restaurant Le Barri pour un projet photovoltaïque sur la toiture
- Parcelle B 1305 dépôt mairie pour un projet photovoltaïque au sol

SAINT SALVADOU

- Parcelle 245 C 101 Ancienne école pour un projet photovoltaïque sur la toiture
- Parcelle 245 C 73 Ancien presbytère pour un projet photovoltaïque sur la toiture
- Parcelle 245 C 800 salle de la mairie pour un projet photovoltaïque sur la toiture
- Parcelle 245 C 45 Grange Ricard pour un projet photovoltaïque sur la toiture
- Parcelle 245 B 683 Maison de la chasse pour un projet photovoltaïque sur la toiture

Cette proposition sera validée lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui se tiendra le 12 février 2024.

En attendant, vous êtes cordialement invités à venir consulter ce dossier en mairie et à émettre des remarques.

Mis en ligne et affiché le 25/01/2024